COUR DU BANC DE LA REINE (Division de la famille)

Centre de	_
TRE :	
(nom au complet)	requérant(e)
– et –	, , ,
(nom au complet)	intimé(e)

AVIS D'APPEL DE LA DÉCISION D'UN CONSEILLER-MAÎTRE DANS UNE INSTANCE EN MATIÈRE FAMILIALE À LAQUELLE S'APPLIQUE LA PROCÉDURE DE GESTION DES CAUSES

AVIS D'APPEL

Le (la)		_ interjette appel à un juge de la décision du
conseiller-maître		rendue le (inscrire la date de la décision)
	(inscrire le nom)	(inscrire la date de la décision)
La date de renvoi de l'ap	pel est le	
·	-	(inscrire la date obtenue du registraire)
au		
	(adresse	e du palais de justice)
Le (la)		_ demande (préciser la mesure de redresseme
(désigner	la partie)	
demandée).		
Les motifs d'annel sont l	oo ouivanta (rásum	or los motifs d'annel) :

N° de dossier DF	•
------------------	---

L'APPELANT(E) EST TENU(E) DE SIGNIFIER LE PRÉSENT AVIS D'APPEL AUX PARTIES DONT LES INTÉRÊTS PEUVENT ÊTRE TOUCHÉS PAR L'APPEL. LA SIGNIFICATION DOIT AVOIR LIEU DANS LES 14 JOURS SUIVANT LA DATE DE DÉPÔT DU DOCUMENT EN QUESTION.

Date

(Nom, adresse et numéro de téléphone de l'avocat[e] ou de la partie qui signifie l'avis)

DESTINATAIRE : (nom et adresse de l'avocat[e] ou de la partie à qui l'avis est signifié)